

COMMUNE DE GUILLAUCOURT

Département de la SOMME
Arrondissement de PERONNE
Canton de MOREUIL

Compte rendu de la séance du 5 juin 2026

<p>Date de Convocation :</p> <p>27 mai 2026</p> <p><u>MEMBRES</u></p> <p>En exercice : 11 Présents : 10 Absents : 01 Votants : 11</p>	<p>L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par Monsieur Ludovic KUSNIERAK, Maire, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, à 18h30, sous la présidence de Monsieur KUSNIERAK Ludovic, Maire.</p> <p>Les membres présents en séance : BRASSEUR Émilie, DESMARQUEST Amaury, DUBOIS Robin, KUNSNIERAK Ludovic, LABOURO Élodie, LEFEVRE Pauline, NOLLENT Hervé, PASCAL Aurélia, PIERDET Olivier,</p> <p>Les membres excusés : HALLU Geoffrey</p> <p>Les membres ayant donné un pouvoir : HALLU Geoffrey à KUSNIERAK Ludovic</p> <p>Madame VANPOUCKE Marie a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.</p>
---	---

Délibération D-2026-37 : Désignation du délégué du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026 relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les délégués et les suppléants en vue de l'élection des sénateurs en date du 27 septembre 2026,

Le Maire, en application de l'article R.133 du code électoral rappelle que le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin. Messieurs NOLLENT Hervé, PIERDET Olivier et Mesdames PASCAL Aurélia, LEFEVRE Pauline acceptent de constituer le bureau.

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article L.284 du code électoral, le Conseil Municipal doit élire un délégué et trois suppléants. Il précise que conformément aux articles L.288 et R.133 du code électoral, le délégué et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Après un appel à candidature, la liste de candidats est la suivante :

Délégué :

-Monsieur KUSNIERAK Ludovic

Suppléants :

- Monsieur PIERDET Olivier
- Monsieur HALLU Geoffrey
- Madame LEFEVRE Pauline

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Élection du délégué :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents ou représentés : 11 (dont 1 procuration)

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Monsieur KUSNIERAK Ludovic est proclamé élu en qualité de délégué du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs.

Élection des suppléants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents ou représentés : 11 (dont 1 procuration)

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Sont proclamés élus en qualité de suppléant des délégués du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs :

- Monsieur PIERDET Olivier
- Monsieur HALLU Geoffrey
- Madame LEFEVRE Pauline

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le Maire,

Ludovic KUSNIERAK

